

Jeunesse, culture et sports & ESS

Les politiques culturelles, de jeunesse et des sports sont depuis la loi NOTRe des "compétences partagées" entre les différents échelons de collectivités.

L'implication des départements dans ces politiques est souvent importante: ces activités sont en effet génératrices de lien social de proximité, d'émancipation personnelle et contribuent au

développement socio-économique local et à l'attractivité des territoires.

Les départements peuvent largement s'appuyer sur les acteurs de l'ESS, une grande partie des activités culturelles, sportives et de jeunesse des territoires étant portées par l'ESS, en premier lieu les associations.

Plusieurs leviers d'actions possibles :

Soutenir le développement de l'ESS dans et par le sport

- Aide en fonctionnement des clubs sportifs,
 - aides aux projets sur des thématiques prioritaires par le département (inclusion par le sport, santé pour tous, égalité femmes/hommes, etc),
 - soutien à l'organisation de manifestations sportives,
 - création ou soutien d'un dispositif destiné à conseiller les structures sportives de l'ESS dans leurs structurations administratives, financières et dans la valorisation de leur image, ...
- Les départements disposent de nombreux outils pour soutenir les structures de l'ESS qui interviennent dans le secteur sportif.

Sensibiliser la jeunesse à la coopération et à l'entrepreneuriat collectif et soutenir l'éducation populaire

L'éducation « à et par » l'ESS permet de contribuer à l'émancipation des jeunes. L'ESS permet d'accompagner les initiatives des jeunes, de valoriser leur insertion et leur orientation professionnelle, à l'instar des actions de l'association *Entr-Autres* (voir la fiche n°14).

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire déploient des actions de terrain, des initiatives, des innovations ajustées en fonction des besoins territoriaux et mettent en avant les pratiques et valeurs de l'ESS.

Les départements peuvent soutenir ces associations, favoriser la création de Coopératives jeunesse de service, proposer des missions de service civique en lien avec l'ESS sur le territoire, inciter les projets transversaux entre les services jeunesse et ESS.

L'implication de la Seine-Saint-Denis dans la plateforme ESS 2024

ESS 2024
LA PLATEFORME SOLIDAIRE

Dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le conseil départemental de Seine-Saint-Denis participe, aux côtés des collectivités du département à la plateforme solidaire 2024 animée par les Canaux. Cette plateforme vise à informer, mobiliser et accompagner les entreprises de l'ESS pour qu'elles soient au coeur de l'organisation des Jeux.

En tant que chef de file de l'insertion, le département s'implique également dans la mise en oeuvre et le suivi des objectifs de la charte pour l'emploi et le développement territorial de la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques (Solideo). Cette charte prévoit notamment de réserver 10% des heures travaillées à des personnes en insertion professionnelle et de rendre accessible 25 % du montant des marchés aux TPE, PME et structures de l'ESS.

Un Educ'tour sur l'ESS dans les Landes

Dans le cadre du Mois de l'ESS, quatre classes de première ont participé en 2018 à une journée « Educ'Tour » organisée par la CRESS Nouvelle-Aquitaine et le Département des Landes. Cet événement s'inscrit dans la démarche de sensibilisation des jeunes à l'ESS portée par la collectivité et ses partenaires. 2 séquences étaient proposées aux 110 élèves pour découvrir les différentes dimensions de l'ESS : un jeu de rôle éducatif sur l'économie, et la rencontre avec des acteurs de l'ESS (entreprises d'insertion, associations d'éducation populaire, mutuelles et coopératives).





COOPÉRATIVES
JEUNESSE DE
SERVICES

Les Coopératives Jeunesse de services

Projet d'éducation des jeunes (16-18 ans) à l'entrepreneuriat collectif, les coopératives jeunesse de service (CJS) accueillent durant un été un collectif de jeunes qui s'initie au fonctionnement d'une entreprise coopérative, s'organise collectivement pour proposer des services à la population et aux entreprises sur leur territoire, définir une stratégie de commercialisation et prendre des décisions de façon démocratique.

Initiées au Québec depuis plus de 30 ans, les CJS sont déployées en France par la Fabrique coopérative et portées localement par des coopératives d'activité et d'emploi.



Soutenir les acteurs culturels du territoire

La **subvention** est le mode de financement le plus adapté aux acteurs culturels, en soutenant l'initiative d'un acteur qui contribue par ses activités à l'intérêt général.

Mais les acteurs culturels peuvent également être prestataires pour les départements : le **département de l'Ille-et-Vilaine** a par exemple mis en place un marché réservé ESS pour l'organisation de spectacles lors de l'Arbre de Noël départemental, ce marché a été attribué à la **Coopérative d'Activités et d'Emplois Culturels «Oz»** d'Angers.

Les départements peuvent favoriser la création et soutenir les espaces multifonctionnels : mise à disposition de foncier, appels à projets pour des occupations transitoires, soutien à l'investissement et à l'animation,...



Encourager les démarches de coopération et de mutualisation

Les départements peuvent soutenir l'innovation sociale que constitue l'expérimentation de multiples formes de coopération : pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), collectifs artistiques, réseaux solidaires...

Ils peuvent également soutenir les démarches de coopération entre les acteurs culturels, sportifs ou de jeunesse et les autres acteurs de l'ESS : insertion, tourisme, santé, mobilité,...de nombreux partenariats féconds sont déjà à l'œuvre.

La mutualisation prônée par le Collectif des festivals de Bretagne



le collectif
des festivals

Le Collectif des festivals accompagne les festivals de Bretagne vers plus de responsabilité sociale et environnementale. L'association rassemble 32 festivals signataires de la Charte des festivals engagés pour le développement durable et solidaire en Bretagne. Les 4 conseils départementaux de Bretagne : les Côtes d'Armor, le Finistère, l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan soutiennent cette association qui favorise la mise en commun des expériences et accompagne les organisateurs de festivals dans leurs démarches : réduction et suppression du plastique jetable, circuits courts alimentaires, évaluation de l'impact sociétal des festivals, égalité femmes/hommes, bénévolat et droits culturels, etc.



Mettre en place des projets pluriannuels de territoire

En lien avec l'ensemble des acteurs de terrain concernés, les conseils départementaux peuvent mettre en place des **projets pluriannuels éducatifs et culturels**, dans le cadre d'une concertation territoriale et de coconstruction de la politique d'ESS.



Covid-19 : Le plan Moselle Espoir en faveur de la jeunesse et des associations culturelles et sportives

MOSELLE
ESP
IR

Moselle

Suite à la crise sanitaire, le département de Moselle a adopté en mai 2021 un plan Moselle Espoir doté de 7,2 millions d'euros afin d'accompagner ceux qui en ont le plus besoin, à commencer par les jeunes et les associations du secteur culturel et sportif. Ce plan prévoit notamment le soutien à l'emploi des jeunes (recrutement de 40 jeunes en CDD par le Département dont 10 affectés à l'aide aux devoirs des collégiens des quartiers prioritaires de la politique de la ville, financement de 400 jobs d'été au sein des communes et des EPCI), au pouvoir d'achat des jeunes à la rentrée 2021 (chèque interservices, pass vie associative pour les inciter à reprendre une activité extra-scolaire dans les associations).

Un autre axe de ce plan vise à accompagner les associations sportives et culturelles au redémarrage de leurs activités. Parmi les aides proposées aux associations : subvention au redémarrage des activités, financement de 100 CDD d'animateurs, prise en charge de déplacements de groupes (personnes âgées et jeunes) auprès d'autocaristes, mise en place de 2 caravanes d'été itinérantes.

Ressources pour aller plus loin

- Lettre papier du RTES n°26 [ESS & Culture](#) et dossier complémentaire en ligne, mars 2016
- Dossier [ESS & culture](#), Avise, octobre 2019
- Les ressources en ligne d'Opale et notamment le [guide des relations entre associations et financeurs publics](#)
- [Accompagner les acteurs du sport dans le développement d'une SCIC](#), Ministère du Sport, 2019
- [Repère ESS Jeunes et initiatives économiques solidaires](#), RTES, 2010

